

4. 🎧 Formez les noms à partir des verbes proposés (voir le disque Mémos 1, 2).

Exemple: garantir – la garantie

obliger – ...; exécuter – ...; réaliser – ...; développer – ...;
créer – ...; devoir – ...; défendre – ...; intégrer – ...; symboliser – ...; passer – ...

5. 👤👤❓ Répondez aux questions de votre voisin(e).

1. Quel type de démocratie représente la République du Bélarus?
2. Quelle est la date de la proclamation de la Déclaration de la Souveraineté du Bélarus?
3. Quels sont la plus haute valeur et le but de la société et de l'État?
4. De quoi est responsable l'État devant le citoyen?
5. De quoi est responsable le citoyen devant l'État?
6. Quel est le devoir sacré de chaque citoyen?
7. Quels sont les symboles de la République du Bélarus?
8. Que signifient les couleurs du drapeau bélarusse?

6. Pour savoir dialoguer.

Pour être convaincant

Selon moi, (à mon avis) ...
Je pense que ...
Il me semble que ...
Il est évident que ...

Pour conclure

En résumé on peut dire que...
Il en résulte...
Finalement...
Il s'en suit que ...

7. 👤👤 Formez deux équipes. Des jeunes Français viennent à votre école. Ils s'intéressent à l'organisation politique, aux symboles, aux droits et obligations des citoyens (les articles 1, 2, 19, 57) du Bélarus. Vous leur répondez, mais à votre tour, vous leur posez les mêmes questions sur la République française.

8. 🗨️ Les symboles de la République du Bélarus.

9. On sait que la Constitution est la loi fondamentale de chaque État démocratique. Apprenez la structure de notre Constitution en

français, puis comparez-la avec sa variante en biélorusse / russe. Trouvez les équivalents des mots inconnus.

La Constitution

La Constitution de la République du Bélarus comprend neuf **Titres** et un **Préambule**.

Titre I. Les fondements de la structure constitutionnelle

Titre II. L'individu, la société, l'État

Titre III. Le système électoral. Le référendum

Titre IV. Le Président, le Parlement, le Gouvernement. Les Tribunaux

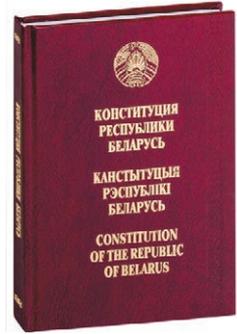
Titre V. La gestion locale et l'autogestion

Titre VI. Le Procureur. Le Comité du contrôle d'État

Titre VII. Le système financier et de crédit de la République du Bélarus

Titre VIII. La force juridique et la révision de la Constitution de la République du Bélarus

Titre IX. Les dispositions transitoires et finales



10.  Chaque citoyen doit connaître ses droits, n'est-ce pas? En groupes, étudiez les articles ci-dessous de la Constitution de la République du Bélarus. Relevez les droits qui vous concernent personnellement en ce moment.

T i t r e II

L'individu, la société, l'État

Art. 21. Chacun a droit à un niveau digne de vie, y compris l'alimentation suffisante, y compris le vêtement, le logement et l'amélioration constante des conditions nécessaires pour cela.

Art. 24. Chacun possède le droit à la vie.

Art. 25. L'État assure la liberté, l'inviolabilité et la dignité de l'individu.

Art. 28. Chacun a droit à la protection contre les ingérences illégales¹ dans sa vie privée, y compris contre les atteintes au secret² de sa correspondance, de ses conversations téléphoniques ou autres communications, à son honneur et à sa dignité.

Art. 30. Les citoyens de la République du Bélarus ont le droit de se déplacer librement et de choisir leur lieu de résidence.

Art. 32. Le mariage, la famille, la maternité, la paternité et l'enfance sont sous la protection de l'État.

Art. 33. Chacun se voit garantir³ la liberté de ses opinions, de ses convictions et de leur libre expression.

Art. 35. La liberté des réunions, meetings, défilés, manifestations de rue et piquets qui ne troublent pas l'ordre juridique.

Art. 38. Les citoyens de la République du Bélarus ont le droit d'élire et d'être élus aux organes d'État sur la base du suffrage universel, égal, direct et indirect, au scrutin secret.

Art. 41. Les citoyens de la République du Bélarus se voient garantir le droit au travail comme mode le plus digne de l'auto-détermination de l'homme.

Art. 43. Les citoyens ont droit au repos.

Art. 45. Les citoyens de la République du Bélarus se voient garantir le droit à la protection de la santé.

Art. 47. Les citoyens de la République du Bélarus se voient garantir le droit à la sécurité sociale dans leur vieillesse, en cas de maladie, d'invalidité, de perte de leur capacité de travail.

Art. 49. Chacun a droit à l'instruction.

Art. 50. Chacun a le droit d'utiliser sa langue maternelle, de choisir sa langue de communication. L'État garantit, conformément à la loi, la liberté d'éducation et d'enseignement.

Art. 51. Chacun a le droit de participer à la vie culturelle.

¹ **contre les ingérences illégales** – от незаконного вмешательства / ад незаконнага ўмяшання; ² **contre les atteintes au secret** – от посягательства на тайну / ад замаху на тайну; ³ **Chacun se voit garantir** – Каждому гарантируется ... / Кожнаму гарантуецца ...

11. **À l'aide d'un suffixe déterminez le genre des noms suivants et complétez-les avec l'article indéfini ou défini (voir le disque *Mémo* 2).**

... dignité; ... liberté; ... communication; ... protection; ... expression; ... inviolabilité; ... opinion; ... conviction; ... capacité; ... sécurité; ... vêtement; ... liberté; ... association; ... condition; ... appartenance; ... alimentation; ... logement; ... amélioration; ... éducation; ... enseignement; ... nationalité; ... secret; ... honneur; ... correspondance; ... conversation; ... réunion; ... manifestation; ... invalidité.